



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

23/01/2015

Dossier complet le

10/02/2015

N° d'enregistrement

F09315 P0007

### 1. Intitulé du projet

**Construction d'une serre agricole dotée d'une toiture photovoltaïque.**

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

**SERRE MARAICHERE DE LARAGNE**

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

**Monsieur Idriss BOUHBOUH**

RCS / SIRET

**EN COURS DE CREATION**

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N° 36 (PLU)	Installation de 10 000 m <sup>2</sup> à 40 000 m <sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet

**Construction d'une serre à usage agricole d'une surface de 1.32 ha de type serre multi-chapelles en verre. Les pans sud de la serre seront équipés de panneaux solaires photovoltaïques pour une puissance de 1.218 MégaWc.**

**Le projet pérennisera l'activité agricole familiale et va permettre le développement de nouvelles cultures et la création d'un emploi à plein temps en phase d'exploitation auxquels s'ajouteront une dizaine de saisonniers pour les cueillettes.**

#### 4.2 Objectifs du projet

***La serre sera exploitée par M.Idriss BOUHBOUH en nom propre avec principalement une production maraîchère et de petits fruits en culture bio, le terrain devant prochainement être certifié ECOCERT. La serre permettra d'éviter des contaminations potentielles portées par les insectes ou le vent et permettra d'améliorer et homogénéiser la qualité de la production.***

***Elle a aussi pour objectif d'allonger la période de récolte grâce à des productions précoces et plus tardives, et ainsi d'éviter des importations de contre saison tout en valorisant au mieux la production sur les marchés locaux et en particulier dans le magasin de producteur MON PAYSAN ALPIN situé à Veynes.***

***La toiture photovoltaïque produira l'équivalent de la consommation électrique de près de 210 foyers et la production sera injectée sur le réseau public d'électricité. Les revenus tirés de la vente d'électricité permettront de financer une partie du projet agricole.***

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

***S'agissant du terrassement, il n'est pas prévu d'importants mouvements de terre, le terrain disposant actuellement d'une faible pente. Le terrassement s'effectuera par déblais/remblais afin de conserver au maximum la terre végétale.***

***Les eaux pluviales seront amenées par des puits d'infiltration et des fossés collecteurs, vers un bassin de rétention/stockage conformément à la déclaration "Loi sur l'eau", qui servira de bassin de stockage pour la récupération des eaux de pluies, réutilisées pour l'aspersion.***

***La structure acier galvanisé de la serre, recouverte de verre transparent en façade et en toiture nord, reposera sur des fondations béton extérieures, en périmètre sous les parois, avec un muret béton d'une hauteur de 30cm par 25cm de largeur; et sur des fondations intérieures par des dés préfabriqués de ciment de 100x14x14cm.***

***Elle est de volume simple et constituée d'une succession de travées. Elle sera pré-assemblée en usine, et montée en moins de 8 semaines.***

***Les modules photovoltaïques seront fabriqués dans l'usine Fonroche de Roquefort, dans le Lot et Garonne. Ce sont des modules Français.***

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

***La serre permettra une optimisation des mises en culture et récoltes, toute l'année, dans des conditions de travail significativement améliorées :***

- gestion des aléas climatiques : vent - pluies***
- conditions de travail améliorées pour le suivi des cultures (taille)***
- création et mise en œuvre d'une base de vie et de stockage.***

***La centrale photovoltaïque sera suivie à distance depuis le centre de conduite de Fonroche à Roquefort. La maintenance sera effectuée par les équipes Fonroche.***

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s)

- **Déclaration Loi sur l'eau concernant le rejet des eaux pluviales (rubrique 2.1.5.0.)**
- **Permis de construire**

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

**Autorisation de permis à construire**

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur :.....	140m
Largeur :.....	94.20m
Superficie:.....	13 200m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

**Chemin des Isles  
05 300 LARAGNE-MONTEGLIN**

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 5° 48' 11."36E Lat. 44° 19' 07."89N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

**Actuellement, le terrain est occupé en partie par des pommiers et une friche agricole (depuis 2 ans en vue de l'obtention de la certification ECOCERT).**

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- **PLU approuvé le 27/06/2008.**
- **PPRn Inondation approuvé le 23/08/2007.**
- **PPRn inondation - par lave torrentielle approuvé le 23/08/2007.**
- **PPRn Mouvement de terrain approuvé le 23/08/2007.**

**Le projet se situe en zone A, zone agricole.**

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

## 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- ZNIEFF type I "Collines boisées de Piénault et des Plantiers" <u>à plus de 1,8km</u> au nord-ouest du projet. - ZNIEFF type I "Montagne de la Platrière" <u>à plus de 2,9km</u> au nord-est. - ZNIEFF type II "Montagne de Charbre et ses contreforts" et ZNIEFF type I "Montagne de Chabre" <u>à plus de 650m</u> au sud du projet. Aucun impact. SOURCE: DREAL PACA - Cartographie CARMEN
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Le projet ne se situe sur aucun Parc ou Réserve Naturelle.</b> <b>SOURCE: DREAL PACA - Cartographie CARMEN</b>
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE: Prim.net</b>

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Le projet ne se trouve sur aucune ZPPAUP. Le projet est hors périmètre du Château.</b>  <b>SOURCE: DREAL PACA - Cartographie CARMEN</b> <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a>
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE: DREAL PACA - Cartographie CARMEN</b>
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?  si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Commune de Laragne-Monteglin:</b> <b>- PPRn Inondation approuvé le 23/08/2007.</b> <b>- PPRN inondation - par lave torrentielle approuvé le 23/08/2007.</b> <b>- PPRn Mouvement de terrain approuvé le 23/08/2007.</b>  <b>SOURCE: Prim.net</b>
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE: DREAL PACA - Cartographie CARMEN</b>
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE: DREAL PACA - Cartographie CARMEN</b>
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE: Mairie</b>
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>- Site inscrit "Château et vieux village de Mison et abords" <u>à plus 3,8km</u> au sud-est.</b>  <b>SOURCE: DREAL PACA - Cartographie CARMEN</b> <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a>
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>- N2000 Directive Habitats "Le Buech" <u>à plus de 400m</u> au sud du projet. Aucun impact. Le terrain est déjà épisodement en culture.</b>  <b>SOURCE: DREAL PACA - Cartographie CARMEN</b>
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE: DREAL PACA - Cartographie CARMEN</b>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Non car l'irrigation des cultures continuera à se faire via le réseau d'irrigation du Canal de Ventavon déjà utilisé pour l'exploitation des parcelles. - Des systèmes goutte à goutte et micro-jet seront mis en place - Economie d'eau par gestion de l'évapo-transpiration. <b>AUCUN IMPACT</b>
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Dimensionnement d'ouvrages de gestion des eaux de pluie: noues d'infiltration, canalisations, collecteurs drainants. - Création du bassin de rétention/infiltration conforme aux recommandations de la déclaration "Loi sur l'eau".
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Travaux de terrassements effectués par déblais/remblais.</b>
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Aucun remblai ne sera nécessaire.</b>
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Terrain en culture, pas d'intérêt écologique patrimonial. - Les pommiers ne seront pas arrachés. - Pas de corridor de déplacement important pour la faune, ni pour des nichées. <b>SOURCE: DREAL PACA - Cartographie CARMEN</b>
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La serre de ce projet permet d'augmenter la surface agricole exploitable sans faire supporter une extension de l'emprise agricole.</p> <p>Il n'y a donc pas de consommation abusive d'espaces naturels mais une optimisation des terres cultivables.</p> <p>De plus sur les 6ha de terrain, la serre ne représente qu'1,3ha, le reste de la surface étant consacrée à l'arboriculture fruitière.</p>
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas concerné par ce risque.</p> <p>SOURCE: Prim.net</p>
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Commune de Laragne-Monteglin:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mouvement de terrain - tassements différentiels</li> <li>- Mouvement de terrain - Eboulement, chute de pierres</li> <li>- Séisme, zone de sismicité 2, aléa modéré.</li> <li>- Inondation: Le terrain se situe en zone inondable Ai, les serres ont en partie basse des panneaux en polycarbonate capables de céder sous la pression de l'eau et la laisse s'écouler.</li> </ul> <p>SOURCE: PRIM.net</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de niveau 1 du plan albopictus anti-dissémination du Chickungunia et de la Dengue.</li> </ul> <p>Les bassins envisagés pour la gestion des eaux de pluie ne sont pas des bassins de stockage, ils n'ont pas vocation à retenir l'eau. Il n'y aura donc pas de stagnation sur de longue période limitant ainsi la possibilité aux larves d'arriver à terme sur leur période nécessaire de développement, qui est de 5 à 10 jours selon les saisons. SOURCE: Consultation de l'EID</p>
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sans impact: uniquement travaux agricoles</li> <li>- Le projet est entouré de parcelles agricoles.</li> </ul>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En phase diurne, les équipements électriques respectent les normes de l'arrêté du 17/05/2007, paru au JO N°37 du 13/08/2007.</li> <li>- Aucun bruit en phase nocturne.</li> </ul>
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p><b>- Rejet des eaux de pluie dans les ouvrages prévus pour leur gestion.</b></p> <p><b>- Idem pour ruissellement des eaux usées agricoles.</b></p> <p><b>- Récupération des eaux de pluie dans le bassin, réutilisées pour l'aspersion.</b></p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><b>Maitrise et contrôle de l'utilisation des produits phytosanitaires.</b></p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><b>PAS D'IMPACT VISUEL car:</b></p> <p><b>-Le site est principalement entouré par des parcelles agricoles.</b></p> <p><b>- Une partie du verger existant sera conservé à l'ouest et une nouvelle haie de type cyprès, cèdres ou noyers sera créée côté nord afin de limiter l'impact visuel depuis la voie SNCF et la RD1075.</b></p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><b>En phase d'exploitation, une dizaine d'emplois saisonniers seront créés. Création de 1 ETP.</b></p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi :

**L'étude d'impact n'est pas nécessaire car :**

- **Pas d'impact environnemental sur la faune: pas de périmètre de protection ou d'inventaire (terres arables) ni sur la flore - pas de sensibilité écologique particulière.**
- **Pas d'impact sur les masses d'eau (déclaration loi sur l'eau), pas d'affouillement, pas de pollution des eaux souterraines due à l'activité agricole.**
- **Gestion du rejet des eaux de pluie par un réseau secondaire dense de fossés et un bassin de rétention/infiltration.**
- **Récupération et stockage des eaux de pluie pour l'aspersion.**
- **Pas d'impact concernant le bruit ou les odeurs pour les habitations rapprochées et pour les utilisateurs du site.**
- **Prise en compte du volet paysager pour aménager la visibilité de la construction et l'impact paysager (création d'une nouvelle haie d'arbres côté nord afin de limiter l'impact visuel depuis la voie SNCF et la RD1075).**
- **Pas d'impact sur le risque naturel.**

